

Pour mémoire :

**Date de convocation du Conseil Municipal : 10 février 2021**

**Nombre de conseillers en exercice** **:** **15 Présents : 14 Votants : 14**

**Conseillers présent(e)s :** DUBOST Jean-Pierre, GENEST Christian, PERRIN Isabelle, TARRERIAS Stéphanie, BROUILLOUX Jean-Louis, DEFOND Eliane, GOUTEY Monique, CHABAUD Christine, ROSE Olivier, FERRET Christian, BERTRAND Alexandre, BREBION Séverine, ROGER Elodie, BRETTON Julien.

**Conseiller(e)s absent(e)s** : DEROSSIS Xavier

**POUVOIR** : néant

Mme GOUTEY Monique a été désignée secrétaire pour la séance.

**Compte rendu du Conseil Municipal du 9 décembre 2020**

Le compte rendu du conseil municipal du 9 décembre 2020 est soumis à délibération.

Adopté à l’unanimité

Pour mémoire la réunion du conseil programmée le 13 janvier 2021 a été annulé

|  |
| --- |
| **Administration Générale** |

FINANCES

**Demande de subvention : Conseil Départemental – projet PAD**

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la rencontre avec l’Atelier d’urbanisme du Parc Livradois Forez, le Service habitat du Conseil Départemental et le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) pour évoquer le lancement du projet d’aménagement de Bourg, il apparait nécessaire de réaliser une étude dénommée « Plan d’Aménagement Durable », afin d’évaluer les besoins actuels et futurs des habitants et usagers de la commune pour les 5 voire 10 ans à venir.

L’Etude conduit à arrêter une programmation d’aménagement et de revalorisation des espaces publics et la prise en compte des problématiques d’habitat, de commerce et de cadre de vie.

Le PAD est constitué d’une étude qui comprend les éléments suivants :

- un diagnostic (permettant de mettre en avant les enjeux),

- des stratégies et une politique d’aménagement pour la commune,

- un programme prévisionnel des actions (nature, financement, calendrier).

Une subvention peut être demandée au titre du Programme d’Aménagement Durable (taux de subvention 60% du montant H.T de l’étude, plafonnée à 9 000,00 €) au Conseil Départemental.

Toutefois, certaines conditions doivent être respectées :

Le cahier des charges sera établi en collaboration avec l’Atelier d’Urbanisme en Livradois-Forez, et le CAUE, il intégrera également les modalités de participation des habitants et des acteurs du territoire.

Le comité de suivi de l’étude associera le Conseil Départemental, l’Atelier d’Urbanisme en Livradois-Forez, le CAUE, la commune et la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne (TDM).

Monsieur le Maire propose d’élaborer une étude « PAD » pour la commune de Chabreloche, de solliciter le Conseil Départemental pour obtenir une subvention à ce titre, et d’entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité décide :**

* **D’approuver** le projet d’élaboration d’un Programme d’Aménagement Durable,
* **De solliciter** l’attribution de subvention du Conseil Départemental au titre du PAD,
* **D’autoriser** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives notamment pour l’établissement du cahier des charges, et à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération 1-2021 – à l’unanimité

**Approbation du rapport de CLECT et des attributions des AC par CCTDM**

Vu l’article 1609 nonies C du code général des impôts

Vu l’article L 5211-5 du Code général des collectivités locales

Vu le rapport final de la CLECT approuvé à la majorité lors de la réunion de ladite commission en date du 26 novembre 2020.

Il est exposé à l’Assemblée :

Que la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui est chargée d’évaluer les conséquences financières des transferts de compétence entre les EPCI et leurs Communes membres, a notifié le rapport relatif au mode dérogatoire.

Ce rapport a été approuvé par la CLECT en date du 26 novembre 2020. Il a notamment permis d’évaluer les attributions de compensation (AC) sur la base du régime dérogatoire au droit commun, en lien avec la compétence « Social » et l’abondement au Fonds Régional d’Urgence (FUR).

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne a ainsi fixé les AC de la Commune de Chabreloche sur la base de ces travaux, par délibération du 17 décembre 2020.

Aussi, et dans la mesure où la Commune de Chabreloche doit approuver ces AC par délibération concordante,

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité**

* **ADOPTE** le Rapport établi par la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
* **APPROUVE** les Attributions de Compensation (AC)

Délibération 2-2021 – à l’unanimité

**Points d’accès WIFI**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que certains bâtiments communaux ne bénéficient pas d’un accès à internet. C’est le cas pour la salle des fêtes et pour la salle des Associations. L’adhésion au wifi 63 ne permet pas l’accès à l’intérieur des bâtiments.

Un devis a été demandé à la Sté ALFASERV de Puy-Guillaume pour rendre cet accès possible, et permettre également un accès wifi au 2ème niveau du bâtiment de la mairie. Le coût s’élève à 1 280,76€ HT (1 536,90€ TTC).

Il demande l’avis du Conseil sur cette proposition.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité**

* **DONNE** un avis favorable à la proposition de mise en place de l’accès au WIFI dans les bâtiments de la Salle des Fêtes, de la salle des Associations et de la Mairie.
* **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager l’opération.

Délibération 3-2021 – à l’unanimité

**Travaux sur réseau eau Rue du Champ de Foire - ATP**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors des travaux sur le réseau d’alimentation en eau du projet de construction de la Sté ÂGES ET VIE, l’Entreprise ATP a sollicité la mairie pour constater l’état défaillant du réseau d’eau existant desservant la Rue du Champ de Foire.

M. GENEST, 1er adjoint a effectivement constaté qu’en l’état actuel le réseau ne supporterait la desserte de la construction. En outre, il souligne que ce réseau nécessite une remise en état. Un devis a été établi par l’entreprise ATP sollicitée pour l’intervention. Le total de travaux s’élève à 13 987,30€ HT (11 696,76€ TTC) comprenant la remise en état de la voirie.

Les travaux ont dû être effectués en urgence afin de permettre une desserte suffisante des usagers de la Rue du Champ de Foire et ne pas retarder les travaux soumis à un planning strict, pour un montant de 9 747,30€ HT (11 696,76€ TTC). Il est précisé que la partie de réfection de voirie n’a pas été réalisée considérant qu’il sera nécessaire d’attendre la fin du chantier pour sa remise en état.

Il demande au conseil son approbation pour l’engagement des travaux en urgence.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité**

* **APPROUVE** la réalisation des travaux sur le réseau d’alimentation en eau de la Rue du Champ de Foire, et entérine la décision d’engagement de l’opération.
* **AUTORISE** le règlement de la facture de la Sté ATP pour un montant de 11 696,76€ TTC en investissement au compte 2315 opération travaux divers 306, considérant la remise à neuf de cette partie du réseau, montant qui sera repris lors de l’établissement du budget primitif 2021.

Délibération 4-2021 – à l’unanimité

**Admission créances éteintes**

Vu les titres de recettes sur le budget eau établi en 2017, 2018, 2019 et 2020 au nom de M. PELLE Jérôme pour un montant total de 532,33€,

Considérant que ces sommes n’ont pu être recouvrées par la Trésorerie après plusieurs démarches se révélant infructueuses, la décision d’effacement de la dette par la Commission de Surendettement avec un moratoire de 24 mois à compter du 31/01/2021, et que la créance est perdue pour la collectivité,

**Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents**

* **DECIDE** d’admettre en créances éteintes le montant des sommes dues par M. PELLE Jérôme pour un total de 532,33€, somme qui sera imputée sur le compte 6542 du budget concerné.

Délibération 5-2021 – à l’unanimité

CULTURE - ANIMATION LOCALE – ASSOCIATIONS - TOURISME

**Demande du Judo-Club Monnerinois**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le Judo-Club Monnerinois souhaiterait s’installer sur la Commune et sollicite la mise à disposition d’une salle.

Il propose une rencontre avec la commission en charge de la gestion des salles, les coordonnées seront transmises pour la prise de rendez-vous.

La proposition est approuvée par l’ensemble du Conseil.

**Organisation de la fête patronale**

Monsieur le Maire propose de prévoir l’organisation de la fête patronale 2021. Il sollicite Monsieur Julien BRETTON en charge de la commission animation.

Celui-ci indique avoir pris contact avec Marina REI, Présidente du Comité des fêtes, pour préparer la manifestation dans des conditions normales dans l’attente des prochaines mesures sanitaires.

Il propose également de prévoir une réunion avec les associations après vérification des consignes sur la limite du nombre de personnes admises en rassemblement.

La proposition est approuvée par l’ensemble du Conseil.

PERSONNEL COMMUNAL

Vu les Elections Municipales, scrutins des 15 et 22 mars 2020,

Considérant les permanences effectuées à ces occasions par Mmes LEMOINE Véronique et SABLONIERE Christelle,

Considérant les sommes versées pour les frais d’assemblées de ces scrutins par l’Etat, soit un montant de 140,33€, Monsieur le Maire propose de reverser la totalité de ces montants de manière équitable aux agents assurant les permanences, pour dédommagement

**Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :**

* **De donner** un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire et de reverser les sommes encaissées pour les frais relatives aux Elections Municipales 2020 pour moitié à chacun des agents mentionnés sur la présente,
* **Que pendant la durée du mandat**, les frais d’assemblées pour les scrutins électoraux versés par l’Etat à la commune seront reversés de la même façon aux agents assurant les permanences lors des scrutins électoraux.

AFFAIRES GENERALES

**Mise à jour du règlement de la cantine**

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée le protocole sanitaire mis en place à la cantine, l’espacement entre les élèves et la prise des repas sur trois sites spécifiques. Il fait part également du protocole renforcé au sein des services de la société de restauration API indiqué dans l’annexe transmise aux élus. Il donne la parole à Stéphanie TARRERIAS en charge de la commission école.

Madame TARRERIAS précise que Marie MOISSET, AED à l’école, a été recrutée en contractuel pour 4h00 hebdomadaires en soutien au personnel à la cantine pour s’occuper des plus petits. Ces nouvelles dispositions sont bien adaptées et satisfaisantes pour éviter toute contamination.

Concernant le nouveau mode de restauration, elle indique que si le règlement relatif aux inscriptions pour la réservation des repas des enfants fonctionnait normalement en début de premier trimestre scolaire, on commence à constater des écarts.

A savoir, d’une part, pour mémoire lors de l’inscription au service, les parents doivent préciser les jours de fréquentation régulière du service. En cas de travail fluctuant (intérimaire ou travail en équipe susceptible de varier), une possibilité est offerte pour l’inscription à la semaine ou au mois, dans ce type de cas elle s’effectue le lundi matin pour la semaine suivante. Conditions de réservation et d’annulation conclues avec la société de restauration.

D’autre part, certains élèves qui ne sont pas inscrits au service pour la semaine complète, décide de prendre le repas à la cantine parce que le menu est plus alléchant. Le cas inverse a également été relevé par les agents du service. Certains enfants pour lesquels le repas était réservé, décidaient de ne pas prendre leur repas à la cantine.

Les membres du conseil après discussion, sont d’accord pour la facturation de tout repas commandé, excepté dans les cas suivants :

* Lorsqu’il s’agit d’un cas contact ou d’un élève malade
* Lorsque le parent est intérimaire et prévenu tardivement, dans ce cas une attestation de l’agence certifiant la qualité d’intérimaire pourra être réclamée

Il est proposé de transmettre aux familles concernées un courrier rappelant le principe des inscriptions à la cantine scolaire.

Monsieur Julien BRETTON demande si la commission chargée de l’évaluation du nouveau mode de restauration s’est réunie.

Monsieur le Maire propose que la commission se réunisse pour faire le point, indiquant que tout élu intéressé est invité à y participer.

Monsieur Jean-Louis BROUILLOUX demande si le port du masque à l’école est prévu tel que préconisé par les nouvelles mesures sanitaires.

Madame Isabelle PERRIN acquiesce, la mesure sera mise en place à la rentrée des vacances de février par l’attribution de masques pédiatriques et de masques homologués de catégorie 1.

Monsieur Christian GENEST propose de distribuer aux élèves les masques homologués de la Région encore disponibles en mairie.

Madame Séverine BREBION souligne que la qualité des repas servis ne semble pas s’être améliorée. Elle propose d’effectuer un sondage.

**Mise en place de rideaux dans la salle de motricité**

Monsieur le Maire indique au conseil que dans le cadre du plan Vigipirate il est nécessaire de mettre en place des rideaux dans la salle de motricité.

Madame Isabelle PERRIN apporte les précisions suivantes. L’école procède à 3 exercices par an : Incendie – Risques naturels – confinement attentat.

Lors des exercices de sécurité pour le confinement risque attentat, les élèves doivent être dans l’obscurité complète. Or, la salle de motricité dispose de deux portes latérales dépourvues de stores ou rideaux.

Il est donc proposé d’installer des rideaux, solution la moins onéreuse, pour satisfaire à cette obligation.

Monsieur le Maire demande l’avis du Conseil.

Le Conseil Municipal approuve la proposition.

**Mise en place de composteurs sur la commune**

Monsieur le Maire informe le conseil qu’il a reçu en mairie le maître composteur de TDM pour le projet de mise en place de composteurs sur le territoire communal. Il donne la parole à Madame Isabelle PERRIN, également présente pour le compte rendu de cet échange.

Madame PERRIN informe que deux composteurs sont déjà en place sur la commune et intégralement gérés par des agents de la communauté de communes, la commune n’intervient pas. Une communication a été diffusée dans les boîtes aux lettres des administrés. Trois ont répondu être intéressés.

Les composteurs sont fermés et seulement accessibles avec une clé aux personnes ayant répondu. Le broyat leur est octroyé sur demande par l’agent en charge de la gestion.

Les composteurs sont installés sur un terrain communal sans goudron.

Ce service de TDM propose le passage d’un technicien pour la gestion des déchets ménagers de la cantine et le d’Ehpad.

Il est proposé de prévoir une réunion avec le personnel de la cantine.

**Compte rendu des travaux sur le réseau d’eau à Gouttenoire**

La parole est donnée à Christian GENEST pour rendre compte des travaux réalisés par l’entreprise TECHNI TP conformément à la délibération du conseil en date du 7 octobre 2020.

Une recherche d’une partie de la conduite initiale a été nécessaire, les vannes ont été déplacées et posées sur le domaine public. Aucuns travaux n’ont été réalisés dans le domaine privé.

Il indique également que deux fuites ont été réparées, une au village de Saint Joanis et une au lotissement de Richard.

**Compte rendu de la réunion avec le Parc pour le PAD**

Monsieur le Maire renvoie à la délibération prise en début de séance exposant le projet d’aménagement durable (PAD).

Concernant le nom à donner au projet, il est proposé de réfléchir à la question pour les prochaines rencontres.

**Rencontre avec l’UDAF – projet de Maison-relais**

Monsieur le Maire informe le conseil qu’une rencontre est prévue le 24 février 2021 à 9h45 en mairie avec l’UDAF pour information sur l’état d’avancement du projet de maison-relais aux HLM de La Croix du Poyet.

Tout élu intéressé peut y participer.

**Compte rendu Réunions extérieures - réunions des Commissions - informations**

PCAET – Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2026

Isabelle Perrin indique qu’un diagnostic des projets ayant une démarche environnementale sur le territoire intercommunal va être réalisé par un stagiaire au sein de TDM, dans le cadre d’un programme appelé Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Commission économie

Monsieur le Maire rend compte de la réunion présidée par Stéphane RODDIER, Vice-Président de la commission Economie, à laquelle il a assisté avec Jean-Louis BROULLOUX et Christian GENEST à TDM.

Il y a notamment été question d’un partenariat entre TDM et la Région pour des actions sur la promotion des marchés, et des actions visant les locaux commerciaux à l’abandon ou vacants (pour exemple : possibilité de taxe sur les logements vacants, ou aide visant l’amélioration de locaux vacants).

Subvention Région bonus relance

Monsieur le Maire informe le conseil qu’à la suite de la demande de subvention pour les travaux de réfection du perron du groupe scolaire, la Région a attribué une aide financière de 29 981€ à la commune.

Dans le cadre du Fic, la commune est toujours en attente de la réponse du Département pour ce dossier.

Projet initiation Rugby

Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente séance il avait été exposé un projet d’initiation au Rugby.

Ce projet avait été ajourné en raison de la nécessité de la présence d’un deuxième éducateur.

Le Club de Rugby a proposé une nouvelle rencontre le samedi 13 février 2021 à 10h30.

Maison Chauffriat

Monsieur le maire informe les membres du conseil que Mme GIGOT a fait une offre à la commune de 25 000€ (selon une estimation du notaire) pour la vente de la maison de son père.

La propriétaire demande des informations sur les agents immobiliers susceptibles de l’assister dans ses démarches.

Madame BREBION agent immobilier indique qu’elle lui communiquera l’adresse de collègues, elle-même, conseillère municipale ne gèrera pas ce dossier afin d’éviter un conflit d’intérêt.

Demande Gérard FOURNIER – restaurant « Chez Virginie »

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de Gérard FOURNIER, pour le restaurant « Chez Virginie », d’obtenir une dérogation pendant la crise sanitaire pour l’accueil des ouvriers du BTP effectuant des chantiers sur la commune, et notamment sur le chantier du projet Âges et Vie.

Il propose de contacter la Sous-Préfecture de Thiers et la Préfecture pour obtenir des informations sur les dispositions possibles, et d’informer M. et Mme FOURNIER « Chez Virginie » et M. Hervé VIAL exploitant le restaurant Le Mandrin.

Page Facebook

D’un commun accord avec le prestataire, la société « un petit+ », la commune prend désormais en charge la gestion de la page Facebook. Il est préférable de se limiter à deux administrateurs. Sont proposés : Isabelle PERRIN et Jean-Pierre DUBOST, en charge de la communication.

Les conseillers qui souhaitent faire part d’un sujet feront remonter les informations aux personnes désignées.

Le prestataire a fait un relevé des informations sur la fréquentation de la page, pourcentages et profils. Elle précise qu’il est bien de prévoir deux publications par semaine, et des photos.

**Calendrier des prochaines réunions du Conseil**

Il est proposé au conseil de fixer une réunion pour la préparation du budget 2021. La date retenue est le mercredi 3 mars à 18h00 dans la salle Fernand Bernard. Réunion interne à huis clos.

Le montant de la délégation du conseil au Maire sur le point n°4-MARCHES ET ACCORDS CADRES - sera réexaminé.

|  |
| --- |
| **Délégation au Maire** |

Le Maire communique au Conseil Municipal, qu’en vertu des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des collectivités territoriales et de la délibération n° 12/2020 du 23 mai 2020 et portant délégation du Conseil Municipal au Maire, les décisions suivantes ont été prises :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Objet** | **Attributaire** | **Date** | **Montant** |
| **1** | Travaux de réfection du réseau d’eau Rue du Champ de Foire | ATP | 28/01/2021 | 11 696,76€ |

***L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h32.***

***Prochaine réunion du conseil fixée au mercredi 10 mars 2021 à 18h30.***

***Le lieu sera précisé sur la convocation en fonction des prochaines directives sanitaires.***